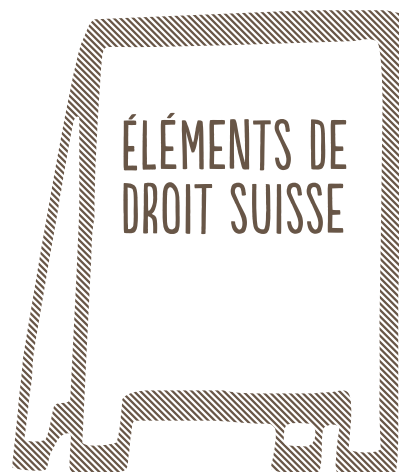


En vertu de l'article 39 alinéa 1 de la Constitution suisse, la Confédération règle l'exercice des droits politiques au niveau fédéral. Les cantons règlent ces droits aux niveaux cantonal et communal.

Le *pouvoir législatif* est celui qui propose les lois. Au niveau fédéral, il y a deux chambres législatives: le Conseil national et le Conseil des États. Au niveau cantonal, il s'agit du Grand Conseil.

Le *pouvoir exécutif* est celui qui fait appliquer les lois. Au niveau fédéral, c'est le Conseil fédéral. Au niveau cantonal, c'est le Conseil d'État.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 1^{er} février 1959, l'électorat masculin suisse rejetait à 67% l'arrêté sur l'institution du droit de vote féminin en matière fédérale. Un argumentaire très sexiste était développé durant la campagne: «LA FEMME NE DOIT PAS ÊTRE LA PROIE DES PARTIS! NON! VOTEZ CONTRE LE SUFFRAGE FÉMININ.» (Affiche placardée dans le cadre de la campagne de 1959) La tendance s'inversa complètement en 1971 avec 65.7% de oui.



LA REPRÉSENTATION EN POLITIQUE

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE LA CEDEF À LA SUISSE

LE COMITÉ DEMANDE INSTAMMENT À LA SUISSE DE PRENDRE DES MESURES JURIDIQUES DURABLES ET D'AUTRES MESURES POUR ACCROÎTRE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES POURVUES PAR ÉLECTION OU PAR NOMINATION, DANS LES PARTIS POLITIQUES, DANS LA DIPLOMATIE ET DANS LA JUSTICE [...].

IL RECOMMANDE DE REDOUBLER D'EFFORTS POUR ENCOURAGER LES MÉDIAS À COUVRIR ÉQUITABLEMENT LES ACTIVITÉS DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES, PUIS DES REPRÉSENTANT·E·S ÉLU·E·S DES DEUX SEXES, NOTAMMENT EN PÉRIODE ÉLECTORALE.

Dans le domaine des droits des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle constitue l'instrument international le plus complet en la matière. La Suisse l'a ratifiée en 1997. À ce jour, 187 pays (plus de 90% des Nations Unies) ont ratifié la Convention. La mise en œuvre de la Convention est supervisée au niveau de l'ONU par un Comité dit *Comité de la CEDEF*.

CONSTAT Alors que le droit de vote et d'éligibilité pour les hommes était déjà garanti dans la Constitution suisse de 1848, les femmes n'ont obtenu qu'en 1971 ce même droit au niveau fédéral, suite à une longue succession de revendications.

Au niveau cantonal, alors que les Vaudoises et les Neuchâteloises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité en 1959, c'est seulement en 1990 que le Tribunal fédéral a contraint Appenzell Rhodes-Intérieures, dernier canton réfractaire, à accorder ce droit aux femmes.

Les femmes faisant carrière en politique sont rares et elles se heurtent encore, dans leur accession au pouvoir, à des difficultés liées à leur sexe: de forts préjugés sexistes persistent par exemple dans les médias, où elles sont encore sous-représentées. Ainsi dans la presse écrite et sur les chaînes de télévision suisses, respectivement 22 % et 24 % des personnes citées sont des femmes¹. Ces disparités ont une forte influence sur l'opinion publique et par conséquent, sur les résultats des élections.

LORS DE MA PREMIÈRE MANIFESTATION PUBLIQUE EN TANT QUE CONSEILLÈRE GÉNÉRALE DU MAINE-ET-LOIRE, J'AVAIS PRIS MA VOITURE POUR ALLER À L'INAUGURATION DE LA FOIRE D'EXPOSITION D'ANGERS. ET JE ME DIRIGEAIS VERS LE PARKING OFFICIEL. JE ME SUIS IMMÉDIATEMENT FAIT REFOULER PAR LE GARDIEN QUAND JE LUI AI DIT : « JE SUIS LA CONSEILLÈRE GÉNÉRALE ». « ET MOI, JE SUIS NAPOLÉON », M'A-T-IL RÉPONDU.

ROSELYNE BACHELOT, GENEVIÈVE FRAISSE, DEUX FEMMES AU ROYAUME DES HOMMES, HACHETTE LITTÉRATURE, 1999

D'autres obstacles freinent l'implication des femmes en politique. La difficulté de concilier l'activité politique avec la vie professionnelle et familiale, le statut minoritaire, le manque de confiance en soi, la peur et la crainte des conflits, sont notamment évoqués par les citoyennes et les élues².

EN SUISSE 28,5 % de femmes ont été élues au Conseil national et 19,6 % au Conseil des États³. La Suisse se place au 27^e rang mondial de la classification de l'Union Interparlementaire concernant la représentation des femmes dans les parlements nationaux⁴.

En septembre 2010, 4 femmes ont été élues sur les sept membres du Conseil fédéral; elles ne sont plus que trois depuis décembre 2011.

Dans les commissions extraparlamentaires fédérales, la représentation des femmes atteint environ 32 %. Au niveau cantonal, dans les législatifs et dans les exécutifs, il y a respectivement 25,5 % et 22 % de femmes.

Au niveau communal dans le canton de Genève, les femmes forment 35 % des législatifs et 31 % des exécutifs.

Le nombre de femmes candidates aux élections fédérales de 2011 est en recul par rapport à 2007. Pourtant, on compte autant d'élues au Conseil national qu'en 2007. Une campagne, *Des femmes pour l'avenir*, soutenue par le CFQF et les associations faitières féminines suisses a ainsi été lancée pour inviter les partis à prendre des mesures afin d'augmenter la représentation des femmes⁵.

DANS LE MONDE Il y a en moyenne 19,4 % de femmes actives dans les parlements⁶.

Quelques pays du nord de l'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Sud ont dépassé les 40 % de femmes élues. Le Rwanda et la Suède sont quasi paritaires avec 45 % d'élues. C'est en partie grâce à la mise en place de quotas et d'autres mesures de soutien actif aux femmes que ces pays ont pratiquement atteint la parité au niveau de la représentation en politique.

¹ Rapport *Qui fait les nouvelles en Suisse?*, Carolina Carvalho Arruda et Sylvie Durrer, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes - Vaud, Lausanne 2010

² Dépliant *Femmes & Politique*, Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du canton de Genève, 2005

³ www.admin.ch, état au 4.12.2011

⁴ www.ipu.org, état au 30.9.2011

⁵ www.frauenbauenzukunft.ch

⁶ www.ipu.org, état au 30.9.2011

En Arabie saoudite, les femmes n'ont pas le droit de vote. Toutefois, le roi Abdallah a annoncé le 25 septembre 2011 que les Saoudiennes pourront voter et se présenter aux élections municipales à partir de 2015.

Il n'y a eu que 24 femmes cheffes de gouvernement au cours du XX^e siècle.

En Suisse, les bureaux de l'égalité et la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) mènent diverses actions de sensibilisation et d'information pour encourager les femmes à entrer en politique et pour soutenir les élues.

Par exemple, des programmes de *mentoring* ont été mis sur pied pour permettre à des jeunes femmes engagées au sein d'associations et à des politiciennes confirmées de se rencontrer et de partager leurs expériences. Des conseils ont été publiés pour aider les partis à présenter davantage de femmes au Parlement. De même, certains partis ont adopté des politiques internes de promotion des femmes telles que l'introduction de quotas ou l'alternance de sexe sur les listes électorales. Dans quelques cantons romands, dont Genève, les bureaux de l'égalité organisent des ateliers de formation pour les candidates et les élues.

À RETENIR

Aujourd'hui encore, un nombre restreint de femmes s'engage dans les instances politiques, tant au niveau fédéral, cantonal que municipal.

Les candidatures de femmes aux élections sont encore minoritaires et elles sont souvent moins bien élues que les hommes.



LÉGENDE PHOTO 3

« Pour que nous ayons une chance ». Les femmes de gauche et de droite du canton de Schwyz posent avec une moustache rouge sur les affiches pour les élections fédérales de 2007. Elles cherchent à sensibiliser l'opinion sur la sous-représentation des femmes en politique.

LA REPRÉSENTATION EN POLITIQUE POUR EN SAVOIR PLUS



PHOTO 3



© KEYSTONE, Urs Flüeler, 2007



LIENS INTERNET

La liste des liens et les documents en format électronique se trouvent sur

■ www.ge.ch/egalite

Commission fédérale pour les questions féminines

■ www.ekf.admin.ch

La représentation des femmes en politique: données par pays, service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Genève, mis à jour en décembre 2011

■ www.ge.ch/egalite

Femmes et politique, brochure romande D'égal à égalE, mai 2010

■ www.jura.ch

Union interparlementaire

■ www.ipu.org

Les femmes et la politique en Europe: il est temps d'agir, Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité, 2009

■ ec.europa.eu/social

L'acquisition du droit de vote des femmes dans le monde

■ www.journeedelafemme.com

LITTÉRATURE

30 ans d'égalité, ça vous est égal? Cahier de l'égalité entre hommes et femmes à Genève 1981-2011, service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Genève, 2011

Quoi les genevoises veulent voter?!, BD suisse, Gendering & Maurienne Prod, 2011

Ma campagne électorale. Outils pour les femmes qui s'engagent en politique, service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Genève, 2010

Femmes et pouvoir politique: l'accès aux gouvernements, Recherches féministes, n°23, 2010

Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes, Dir. Christine Fauré, Belles Lettres, 2010

La force du nombre: femmes et démocratie présidentielle, Mariette Sineau, Coll. Monde en cours, L'Aube, 2008

Les femmes politiques: en France, 1945 à nos jours, Séverine Liatard, Coll. La fabrique de, Complexe, 2008

Être femme politique... c'est pas si facile!, Valérie Péresse, L'Archipel, 2007

Madame la...: ces femmes qui nous gouvernent, Christine Ockrent, Plon, 2007

Femmes en politique dans le monde: Angela, Michelle, Ségolène..., Jean-Luc Veyssy et Bernard Collignon, Le bord de l'eau, 2007

Les femmes politiques, Laure Adler, Seuil, 2007

Salope!: insultes et autres perfidies sur les femmes politiques, Alexandra Da Rocha, Le Cherche-midi, 2007

AUDIVISUEL

L'Amazone candidate, film documentaire en DVD, Sanvi Panou, 2007

Élisabeth Kopp: voyage en hiver, film de Andres Brüttsch, 2007

Interview de Lise Girardin sur la place des femmes en politique en Suisse, archive de 1968 permettant de comparer avec la situation actuelle, à visionner ou à commander sur:

■ www.tsr.ch/archives